

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Février à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 05 février 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric.

Excusés : CHAPT Sabine, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, PERAUD Nicole, WILMART Eric

Secrétaire : LIAUD Sandra.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur Michel Gambier pour le geste de sympathie dont le Conseil Municipal a su témoigner lors du décès de Madame Denise Gambier notre doyenne. Mais également des remerciements de Monsieur Jean-Yves Daney, notre trésorier, pour le décès de sa maman.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération : Inscription de dépenses nouvelles au budget 2015 (paiement de la signature électronique)

1- Inscription d'une nouvelle dépense au budget 2015.

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu la facture de SEGILOG pour régler la signature électronique et que nous n'avons pas prévu cette dépense dans les restes à réaliser.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la mesure où cette dépense représente moins de 25% des crédits d'investissements inscrits au budget 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en dépense nouvelle sur 2015 le montant prévisionnel du paiement de la signature électronique (certificat de transfert "Certinomis" et de créer une nouvelle opération N°135 se rapportant à cette dépense, soit :

- Certificat de transfert CERTINOMIS - Imputé au compte 2051 sur le nouveau programme 135 pour un montant de 540 euros.

Cette dépense sera reprise lors du vote du budget primitif 2015.

2- Alimentation électrique – Impasse de Beurac

Suite à la demande d'alimentation électrique de Messieurs DURANSAUD et CANESSON, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire effectuer les travaux par le SDEG16.

Il expose que l'extension pour alimenter les deux foyers est d'une longueur de 48 mètres et coûtera à la Commune la somme de 782.40 €.

Les deux parcelles concernées sont cadastrées ZM135 et ZM 136 et sont situées Impasse de Beurac.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de faire effectuer l'alimentation électrique de Messieurs DURANSAUD et CANESSON par le SDEG 16 pour une longueur de 48 mètres et pour un montant de 782.40 € à la charge de la Commune.

3- Ancienne RD194.

Monsieur le Maire propose de déclasser une section de la route départementale 194 dans la voirie communale.

En effet, compte tenu du faible trafic qu'elle supporte, qu'elle est désormais sans issue, de la création de la déviation de la RN 141 et de son intérêt purement communal (accès poste de refoulement EU) ; la route départementale n° 194 d'une longueur de 465 mètres du PR 9+000 au PR 9+330 et du PR :9+330 au PR 9+465 peut être déclassée dans la voirie communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident de déclasser l'ancienne RD 194 et de la classer Voie Communale N°131.

4- Demande de dégrèvement.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'un habitant de la commune par laquelle il demande un dégrèvement de sa facture d'assainissement. (environ 50m³ de plus en 2014 sur sa facture d'eau suite à une fuite)

Le Conseil estime que d'autres demandes de dégrèvements ont été refusées auparavant à d'autres administrés pour des volumes similaires et décide à l'unanimité de refuser cette demande de dégrèvement tout en lui proposant de faire une demande d'aide auprès du CCAS de la Commune s'il rencontre des difficultés pour régler sa facture d'assainissement.

5- Contrôle des branchements assainissement lors des mutations immobilières.

Le Conseil Municipal décide qu'à compter de ce jour, les contrôles des branchements d'assainissement collectifs lors de mutations mobilières ne seront plus effectués par Monsieur le Maire. Ces contrôles étaient faits gratuitement. Désormais ils seront effectués à la demande des notaires par des prestataires privés au libre choix des propriétaires.

5-Questions diverses.

- Le Conseil Municipal s'était engagé à ne pas poursuivre son projet de lotissement communal situé Chemin de Bellegarde pour ne pas pénaliser les 2 lotissements privés de Messieurs André et Constantin. Depuis plusieurs années ces 2 projets stagnent et la commune n'a plus de terrains constructibles à proposer. Le Conseil Municipal décide donc dès le prochain budget de lancer l'étude pour la viabilisation du lotissement communal, chemin de Bellegarde.
- A compter du 01 juillet 2015, les documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) ne seront plus instruits par l'Unité Territoriale de Cognac.
- Une réflexion devra être menée sur la mutualisation (des services, des biens, des marchés, des travaux...) qui doit s'appliquer début 2016.
- L'éclairage du parking de la salle des fêtes sera modifié, suppression du grand mat et mise en place de 3 candélabres similaires à notre éclairage public.
- Le mobil home acquis par la Commune a été mis en place au Bois de la Coupe.
- Deux nids de frelons asiatiques ont été détruits en 2014 à la demande de particuliers –La commune a réglé une participation de 45 euros par nid détruit.
- Les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015. Réunions publiques Salle Marcelle Sauvannet :
 - Le 12 mars 2015 à 18 heures Monsieur Jean-Pierre Denieul
 - Le 18 mars 2015 à 19 heures Monsieur Jérôme Sourisseau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.